

**Message du Conseil communal au Conseil général  
du 24 février 2021****Octroi d'un crédit de CHF 380'000.00 TTC pour la réalisation d'études en lien avec le projet AquaVia**

---

**1. Introduction**

Le projet AquaVia a été techniquement défini dans ses grandes lignes par une étude de faisabilité financée en partie à l'aide du crédit octroyé par le Conseil général le 29 mars 2018 (message n° 41 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 108'000.00 TTC en vue de l'établissement d'une étude pour la construction d'une station de traitement de l'eau potable). Les résultats de celle-ci ont démontré l'intérêt de la réalisation d'un tel projet entre trois partenaires : la Commune d'Estavayer, le Groupe E et une coopérative d'irrigation agricole. Un comité de pilotage regroupant les trois partenaires a vu le jour au printemps 2020. Son but est de mener à bien cette réalisation et de définir les modalités de collaboration entre les différents investisseurs.

Le projet AquaVia consiste en la construction d'une station de pompage de l'eau du lac de Neuchâtel, dans le but d'approvisionner une deuxième usine de traitement d'eau appelée à alimenter une partie du territoire de la Commune d'Estavayer, une artère énergétique et un réseau d'irrigation agricole. L'artère énergétique tendra à refroidir les processus industriels d'ELSA et à récupérer l'énergie thermique produite au travers de pompes à chaleur afin de chauffer des quartiers d'habitations et de futures zones d'activités. L'irrigation agricole concerne environ 5'000 hectares de terres situées dans la Broye fribourgeoise et vaudoise.

**2. Description des études**

Les études permettront d'affiner le projet, ainsi que préciser les modalités de sa gouvernance et la structuration de son ingénierie.

Il s'agira également d'acquérir des données concernant la qualité de l'eau et la courantologie.

En outre, des discussions avec les Cantons de Vaud et de Fribourg concluent à la nécessité de mener une étude urbanistique et environnementale en vue de déterminer les implantations des ouvrages du projet et les contraintes y relatives.

Par ailleurs, le COPIL devra être accompagné d'un BAMO (bureau d'assistance au maître de l'ouvrage) dans la planification du projet. Sa mission comprendra notamment l'accompagnement des partenaires dans les échanges avec les différentes parties prenantes (partenaires, services de l'Etat, propriétaires des terrains, etc.) ainsi que la planification de l'ingénierie (définition des lots techniques, coordination des procédures, organisation de la mise en soumissions des mandats des spécialistes).

### 3. Devis

Le devis estimatif de l'étude, établi par le Service de l'environnement, se présente comme suit :

a	BAMO	CHF	140'000.00
b	Etude environnementale et urbanistique	CHF	50'000.00
c	Spécialistes (géomètre, notaires, etc.)	CHF	40'000.00
d	Compléments d'études, imprévus	CHF	40'000.00
e	Mesures et analyses qualité eau	CHF	45'000.00
f	Etude courantologie 3D	CHF	65'000.00
			.....
	<b>Total estimé TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>380'000.00</b>

### 4. Financement

Le coût des études sera supporté par les trois partenaires du projet, selon une clef de répartition adoptée par le COPIL et approuvée par le Conseil communal. Celle-ci a été établie en tenant compte des investissements présumés utiles à l'ensemble des partenaires et de ceux propres à chacun d'entre eux. Ainsi le montant de CHF 380'000.00 TTC sera pris en charge à hauteur de CHF 74'000.00 TTC par le Groupe E et de CHF 29'000.00 TTC par la coopérative d'irrigation agricole, ramenant la part communale à CHF 277'000.00 TTC.

Les coûts précis des investissements et les frais d'exploitation du projet global seront arrêtés dans le cadre des premières phases d'ingénierie qui seront elles-mêmes financées par un crédit qui fera l'objet d'un message ultérieur.

Le montant de CHF 277'000.00 sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt le cas échéant au meilleur taux du marché. La TVA de 7.7% sera récupérée sur l'entier du montant. Ainsi, l'investissement net d'environ CHF 256'000.00 sera amorti sur une période d'utilisation de 10 ans, soit 10 % par année.

L'amortissement annuel d'environ CHF 27'700.00 sera imputé dans la rubrique 700 (eau potable). Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2%, seraient comptabilisés dans la rubrique 940 (intérêts et amortissements).

### 5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit de CHF 380'000.00 TTC pour la réalisation d'études en lien avec le projet AquaVia.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 25 janvier 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus



Le Syndic :  
Eric Chassot

**Conseiller communal responsable :** Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

**Annexe :** - Plan donnant un aperçu général du projet

